

Décision 16-DCC-224 du 29 décembre 2016

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Pierre Brunet Investissement exploitant cinq fonds de commerce de distribution de véhicules automobiles par le groupe Amplitude

Posted on: 16 janvier 2017 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notificante

Groupe Amplitude

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

Stés Brie&Champagne, Brie Pole,
SBA, Varennes Motors et Garage du
Palais

Lire

le texte intégral de la décision

34.02 Ko